

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AC324

présenté par

Mme Ali, M. Serva, M. Serville, Mme Rilhac, M. Brial, M. Lénaïck Adam, Mme Ramassamy,
M. Kamardine et Mme Kéclard-Mondésir

ARTICLE 25

I. – À l’alinéa 1, supprimer les mots :

« 6, 8 à »

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L’article 7 concerne la transformation du vice-rectorat de Mayotte en rectorat. Les autorités administratives que nous avons auditionnées dans le cadre de la délégation à l’outre-mer considèrent qu’elles seront prêtes à appliquer la réforme dès la rentrée de septembre 2019. Dans ces conditions, il n’est pas nécessaire de prévoir une entrée en vigueur différée pour cet article.